

Chasseneuil, le 1^{er} mars 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« 5 questions sur les lotissements »

Nathalie BERNARD

mercredi 17 juillet 2019, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation 17 juillet 2019 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« 5 questions sur les lotissements »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

« 5 QUESTIONS SUR LES LOTISSEMENTS »

DATE

Mercredi 17 juillet 2019

NOM & TITRE DE L'INTERVENANT

Nathalie Bernard, juriste consultant

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender la notion de division foncière
- Identifier la nature du lotissement
- Connaître les règles applicables à la commercialisation des lots
- Anticiper contentieux lié aux documents du lotissement

PEDAGOGIE

- Rappel des principes
- Etude de questions pratiques
- Exercices interactifs

PRE-REQUIS

- Connaissances en droit de l'urbanisme

PROGRAMME DE LA FORMATION

I - Qu'est-ce qu'une division foncière ?

- Les éléments de la définition du lotissement
- Les divisions hors du champ de la réglementation

II - Quand doit on obtenir un permis d'aménager ?

- L'application de l'article L.421-19 a) du code de l'urbanisme
- La non opposition à DP : Champ d'application résiduel

III - Comment et quand commercialiser les lots ?

- Une commercialisation encadrée en PA
- Une commercialisation surveillée en DP

IV – Peut-on faire évoluer les documents du lotissement ?

- La caducité de l'article L.442-9 du code de l'urbanisme
- Les modifications organisées par le code de l'urbanisme
- La stabilité quinquennale

V- Quels sont les principes de la gestion des équipements communs ?

- Les outils de gestion
- Le changement d'affectation des espaces communs